

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lê-Chinh AVENA	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Jean DUBUET
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER	
M. Christophe BERTHIER		

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention à la SDAT au titre du CUCS/PUCS 2013

Au titre du complément de programmation 2013 du CUCS/PUCS, il est proposé, dans le cadre de la convention pluriannuelle avec la SDAT signée entre l'État, le Conseil Général, le Grand Dijon et les communes de Chenôve et Dijon, **de financer à hauteur de 171 330 €**, les trois actions suivantes :

- ACOR Dijon pour 106 200 € :

Cette action permet d'assurer une action de prévention et la prise en charge sociale à partir de la famille. De manière générale, 60 personnes sont accompagnées par la SDAT ;

- Inser'social Chenôve à hauteur de 49 430 € :

L'action vise à accompagner les familles fortement marginalisées sur le territoire de la commune de Chenôve. En 2012, la démarche a permis l'accompagnement d'environ 60 personnes au titre d'aides au logement, à la vie quotidienne (besoins alimentaires, hygiène, ...) et moins majoritairement au titre d'éléments connexes (démarches administratives, insertion professionnelle, ...)

- Espace Permanent d'Insertion (EPI) pour 15 700 € :

Il s'agit d'un dispositif qui permet d'accompagner les personnes très éloignées du monde du travail et de les aider à reconstruire un parcours d'insertion sociale et professionnelle. En 2012, c'est plus de 50 personnes qui ont pu être accompagnées.

Dans le cadre de cette convention pluriannuelle, pour l'année 2013 :

- l'État, au titre du CUCS, intervient à hauteur de : 114 959 € ;
- l'État, sur ces crédits de droit commun pour : 144 921 € ;
- l'Agence Régional de Santé pour : 75 860 € ;
- le Conseil Général pour : 247 872 € ;
- la Ville de Dijon pour : 365 600 € ;
- le CCAS de Dijon pour : 56 675 € ;
- le CCAS de Chenôve pour : 59 000 €.

Vu l'avis de la Commission,

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2013 de 171 330 € à la SDAT ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

AVENANT N°6
A LA CONVENTION CADRE 2007 – 2009 DU 27 SEPTEMBRE 2007
DEFINISSANT LES PRINCIPES ET LES MOYENS
DE L'INTERVENTION DE LA SDAT RELATIVE AUX ACTIONS
MISES EN PLACE SUR L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Entre :

- L'Etat, représenté par M. le Préfet de la région Bourgogne, Préfet de Côte d'Or, délégué départemental de l'ACSE,
- Le Conseil Général de Côte d'Or, représenté par son Président, M. François SAUVADET,
- La Communauté d'Agglomération Dijonnaise, représentée par M. Yves BERTELOOT, vice-président,
- La Ville de Dijon, représentée par son maire, M. François REBSAMEN,
- Le CCAS de Dijon, représenté par son président, M. François REBSAMEN, maire de Dijon,
- La Ville de Chenôve, représentée par son maire, M. Jean ESMONIN,
- Le CCAS de Chenôve, représenté par son Président, M. Jean ESMONIN, maire de Chenôve

Et

La Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), sise 5 bis rue de la Manutention à Dijon, représentée par son président, M Bernard BLETTERY

Au titre de la période transitoire pour l'année 2013, le présent avenant a pour objet de proroger la convention cadre 2007-2009 et de réviser les financements accordés à la SDAT en 2013 pour les actions suivantes :

- ACOR Centre Ville,
- ACOR Dijon,
- INSER SOCIAL Chenôve,
- ACCUEIL DE JOUR – RESTO POP,
- ANTENNE D'ACCUEIL MEDICAL,
- ESPACE PERMANENT D'INSERTION (EPI)

Les annexes financières prévues au B) - alinéa 2 de la convention initiale prennent en compte les participations pour chaque financeur signataire de la convention.

La dernière phrase du même alinéa est ainsi modifiée :

"Des frais de siège sont inclus dans le financement des actions : pour 2013, ils sont validés à hauteur des montants imputés dans les budgets prévisionnels produits avec chaque annexe."

La participation de l'Etat sera abondée en fonction des moyens délégués.

Le reste sans changement.

Les annexes ci-jointes sont actualisées pour 2013.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) pourrait être établie entre le Conseil général et la SDAT dans le courant de l'année 2013. Les montants « Conseil Général » indiqués dans chaque annexe sont susceptibles de varier, mais faiblement.

Fait à Dijon, le

**pour le Préfet de la Côte d'Or,
et pour le Délégué Départemental de
l'ACSE,
le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale de Côte d'Or,
Délégué Départemental Adjoint de l'ACSE**

**Le Président du Conseil Général
de la Côte d'Or**

François BORDAS

François SAUVADET

**Pour la Communauté de
l'Agglomération dijonnaise**

**Le Maire de la ville de Dijon,
Président du CCAS**

Yves BERTELOOT

François REBSAMEN

**Le Maire de la ville de Chenôve
Président du CCAS**

**Le Président de la SDAT
(Société Dijonnaise d'Assistance par le
Travail)**

Jean ESMONIN

Bernard BLETTERY

ANNEXE I

ACOR CENTRE VILLE

L'action de la SDAT dénommée ACOR Centre Ville, limitée à la seule intervention dans la rue et veille sociale des personnes en errance dans le centre ville de Dijon, est conduite en coordination étroite avec le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) piloté par l'Etat et géré par l'association ADEFO-BLANQUI.

En fonction des besoins, notamment en cas d'affluence accrue de personnes « marginales » au centre ville, la ville de Dijon se réserve la possibilité, sur ses fonds propres, de renforcer cette action pendant la période estivale. Ce renforcement se fera dans la cohérence des missions décrites dans le présent avenant.

Public visé :

L'action recouvre l'intervention dans la rue pour un contact direct auprès des personnes en vue d'une orientation vers un hébergement d'urgence, une réorientation sur les départements d'origine ou une orientation vers une insertion sociale.

L'action consiste en un traitement individuel de situations en vue de leur accueil et orientation mais participe également au traitement des nuisances au centre ville de Dijon. L'objectif visé sera d'amener les personnes à quitter l'espace public par une démarche d'insertion par le logement ou autre.

Service pilote :

Le pilotage sera assuré par le CCAS, conformément aux principes posés dans la convention, qui s'assurera notamment de l'articulation avec le SIAO et du respect des procédures de fonctionnement.

Un comité de pilotage sera prévu, associant la Direction Solidarité Famille du Conseil Général.

Modalités de fonctionnement :

- 2 intervenants sociaux (représentant 1.5 ETP) effectuent une mission d'intervention dans la rue, d'accueil et d'orientation pour les personnes du centre ville en besoin d'hébergement d'urgence ou d'insertion. Ils travaillent en lien étroit avec le SIAO.
- L'action sur le centre ville met en place une équipe mobile au sein du dispositif de veille sociale, pour l'évaluation du besoin d'hébergement d'urgence, d'orientation et d'insertion des SDF dijonnais ou des personnes en errance de passage par une intervention directe auprès des publics concernés.

- L'évaluation des situations, conduite selon les principes énoncés à la convention, prises en charge par l'équipe d'Acor Centre Ville, sera réalisée au sein du SIAO dans le cadre de la commission du lundi après-midi, à une fréquence à déterminer, et élargie au CCAS et à l'ASF Centre Ville.

Financement pour 2013 : (cf budget prévisionnel page suivante)

Participation financière de la Ville de Dijon aux frais de personnel et de structure, fixée pour 2013 à la somme de :	51 550 €
Participation financière de l'Etat (DDCS) dans le cadre du renforcement du dispositif de veille sociale pour sa contribution aux frais de personnel et de structure à hauteur de :	51 550 €
TOTAL	103 100 €

En 2013 la ville de Dijon souhaite renforcer l'action pendant la période estivale et attribue à cet effet une dotation complémentaire de 93 000 €.

SDAT
5 bis, rue de la Manutention
21000 DIJON

ACOR CENTRE VILLE

PROJET DE BUDGET 2013

60 - ACHATS			1 270
606211 - carburants	790		
606231 - fournitures d'atelier	110		
606240 - fournitures de bureau et informatiques	270		
606500 - produits pharmaceutiques et fournitures médicales	100		
61 - SERVICES EXTERIEURS			6 445
613200 - locations immobilières	4 160		
614000 - charges de copropriété	500		
615000 - entretien	1 030		
615600 - maintenance	160		
616000 - assurances	580		
618000 - documentation et colloques	15		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS			1 470
621000 - personnel extérieur à l'établissement	260		
622000 - honoraires commissaires aux comptes	110		
625000 - déplacements, missions et réceptions	220		
626000 - affranchissements et téléphone	840		
628300 - blanchissage et nettoyage à l'extérieur	40		
64 - CHARGES DE PERSONNEL			84 780
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE			8 275
655600 - Quote-part des services gérés en commun (frais de sièges)	5 275		
658600 - fonds de solidarité	3 000		
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			860
681000 - dotations aux amortissements	700		
681500 - dotations aux provisions	160		
TOTAL DES CHARGES			103 100
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EN COURS DE NEGOCIATION			103 100
- Subvention de la ville de Dijon	51 550		
- Subvention de l'Etat	51 550		
TOTAL DES PRODUITS			103 100

PERSONNEL:		Sal. Bruts	Ch. Sociales	Total
1,50 eip technicien socio-éducatif		42 190	27 640	69 830
0,10 eip de temps administratif		2 530	1 590	4 120
0,11 eip de responsable de secteur		6 620	4 210	10 830
		51 340	33 440	84 780
Vie Sociale	Un minimum de vie sociale doit être prévue sur cette action du fait des possibilités d'hébergement en logements extérieurs		3 000	
Bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires prévisionnel		100	
Frais de siège	Ils prennent en compte le financement de la direction générale de l'association au prorata des charges brutes de la structure.			

Les salaires indiqués représentent la masse salariale chargée (salaires bruts + charges sociales patronales). Le taux de charges sociales patronales s'élève en moyenne à 65% du montant brut des salaires. Le taux de charges sociales salariales s'élève à environ 23%.

		ancienneté	technicité
L.PAYET	1,00 eip de technicien socio-éducatif	3 ans	
J.BARBIER	0,50 eip de technicien socio-éducatif	5 ans	
F.TRUCHOT	0,15 eip de directeur adjoint	22 ans	20 ans

COMMENTAIRES

Par rapport au Budget 2012, ont été intégrés les loyers et charges relatifs au bureau d'accueil pris en compte dans la reconstruction du centre d'accueil Sadf Carnot. L'évaluation a été faite en fonction des projections de Villeo.

Les subventions ont été inscrites pour des montants en reconduction par rapport à 2012 et suivant une répartition entre financeurs identique à celle de 2012.

ANNEXE II

ACOR DIJON

Le dispositif ACOR Dijon recouvre des actions d'accompagnement social individualisé auprès d'un public logé en milieu ordinaire. Le périmètre de cette action, initialement délimité aux quartiers des Grésilles et du centre ville, est étendu à l'ensemble du territoire dijonnais, à partir de 2009.

L'accompagnement spécialisé recouvre des actions de re-médiation sociale et des interventions sociales globales visant :

- un maintien ou un retour dans le logement autonome,
- un retour vers un accompagnement par les services de droit commun,
- un accompagnement vers des orientations et des accueils plus spécialisés de type SAMSAH, maison d'accueil spécialisée, etc.

Cet accompagnement va au-delà du suivi de secteur assuré par les Accueils Solidarité Famille du Conseil Général ou le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon, ou des mesures existantes liées au logement comme le FSL (Fonds Solidarité Logement).

Public visé :

- Personnes très désocialisées, cumulant de multiples difficultés sociales et médico-sociales qui remettent en cause leur maintien dans le logement, pour lesquelles les interventions sociales de droit commun ont atteint leurs limites : jeunes majeurs ou adultes, leurs familles, et adultes isolés.

Service pilote :

Le CCAS de Dijon est désigné pilote pour le suivi du dispositif et s'assurera, conformément aux principes énoncés dans la convention, de la réalisation de la mission et du respect des procédures de fonctionnement.

Modalités de fonctionnement :

- Nombre de suivis annuels à exercer : 120,
- La prise en charge d'une situation doit être validée par la Commission Technique Acor Dijon (CTAD), pilotée par le CCAS de Dijon. L'ordre de priorité des admissions est établi en fonction de la gravité et de l'urgence du traitement social,
- Définition et formalisation d'un projet de suivi par bénéficiaire par la commission,
- Évaluation semestrielle des situations par la CTAD, avec décision de présentation au SIAO lorsqu'une nouvelle orientation au-delà de l'accompagnement social, en cours, dans le logement, assurée par ACOR DIJON est nécessaire,
- Validation de la sortie du dispositif par la CTAD,

- Effectif reconnu pour le suivi des situations : 1 adjoint de direction, coordinateur sur les deux actions ACOR Dijon à (67 %) et Inser Social Chenôve (à 33%) ; 4 postes d'intervenants sociaux,
- Fonds Vie Sociale pour l'octroi d'aides exceptionnelles et de première urgence accordées sous forme de secours, d'avance ou de prêt.

Financement pour 2013 : (cf budget prévisionnel page suivante)

Conseil Général	71 440 €
Ville de Dijon	169 670 €
Grand Dijon crédits CUCS	106 200 €
État crédits CUCS	57 580 €
État crédits BOP 177	13 000 €
Total	417 890 €

Le financement du Grand Dijon est fléché pour la prise en charge du poste de direction commun aux 2 dispositifs ACOR Dijon et Inser Social Chenôve.

ACOR DIJON

PROJET DE BUDGET 2013

60 - ACHATS		3 620	8 270
606120 - eau, électricité, chauffage		1 310	
606211 - combustibles et carburants		440	
606231 - fournitures d'atelier		2 120	
606240 - fournitures de bureau et informatiques		420	
606250 - fournitures éducatives et de loisirs		300	
606265 - produits d'entretien		60	
606800 - produits pharmaceutiques et fournitures médicale			
61 - SERVICES EXTERIEURS		12 000	25 750
613200 - locations immobilières		2 480	
614000 - charges locatives		5 340	
615000 - entretien		4 910	
615600 - maintenance		900	
616000 - assurances		120	
618000 - documentation et colloques			
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		6 490	30 210
621000 - personnel extérieur à l'établissement		740	
622000 - honoraires commissaire aux comptes		16 290	
625000 - déplacements, missions et réceptions		4 830	
626000 - affranchissements et téléphone		1 860	
628000 - blanchissage et nettoyage à l'extérieur			
63 - IMPÔTS ET TAXES		20	20
635130 - autres impôts locaux			
63/64 CHARGES DE PERSONNEL		276 700	276 700
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE		80 000	80 000
658600 - fonds de solidarité			
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		4 820	5 310
681000 - dotations aux amortissements		490	
681500 - dotations aux provisions			
TOTAL DES CHARGES			426 260
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EN COURS DE NEGOCIATION		169 670	417 890
- Subvention de la Ville de Dijon		71 440	
- Subvention du Conseil Général		106 200	
- Subvention du Grand Dijon (CUCS)		57 580	
- Subvention de l'Etat (ACSE)		13 000	
- Subvention de l'Etat (BOP 177)			
FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION			8 370
TOTAL DES PRODUITS			426 260

	Sal. Bruts	Ch. Sociales	Total
PERSONNEL:	28 260	18 110	46 370
0,67 ep de responsable de l'action	8 190	5 210	13 400
0,14 ep de dir. adjoint insertion sociale	18 390	11 930	30 320
0,67 ep de temps administratif	112 760	73 830	186 610
4,00 ep de technicien socio éducatif	167 620	109 080	276 700
Vie Sociale	80 000		
Origine du public			

0,67 ep de responsable de l'action
0,14 ep de dir. adjoint insertion sociale
0,67 ep de temps administratif
4,00 ep de technicien socio éducatif

Le fonds de vie sociale est un outil pédagogique indispensable pour mener une action réactive et de qualité. Les aides apportées concernent à 75% des actions liées au logement. A noter une augmentation du nombre de logements gérés par l'association.

Les personnes accueillies sont originaires du quartier des Grésilles et du centre ville de Dijon, mais, dans un but pédagogique, peuvent être relogées temporairement sur d'autres quartiers.

Les salaires indiqués représentent la masse salariale chargée (salaires bruts + charges sociales patronales). Le taux de charges sociales patronales s'élève en moyenne à 65% du montant brut des salaires. Le taux de charges sociales salariales s'élève à environ 23%.

ACOR DIJON	ancienneté	technicité	diplômes
F.AUDRY	10 ans		DE Educateur spé.
N.GHORZI	14 ans		DE Educateur spé.
C.FOUTOYET	1 an		DE Educateur spé.
J.EON	2 ans		DE Educateur spé.
M. PAQUET	16 ans	16 ans	CAFERUIS
V.PAUVRET	12 ans		BTS assist. direction
F.TRUCHOT	22 ans	20 ans	CAFDES

ANNEXE III**INSER SOCIAL CHENOVE**

Le dispositif INSER SOCIAL Chenôve assure un accompagnement social global au domicile de personnes cumulant de multiples difficultés sociales et psychologiques sur le territoire de la Ville de Chenôve.

Cet accompagnement social spécialisé recouvre des actions de re-médiation sociale et des interventions sociales globales visant :

- un maintien ou un retour vers un logement autonome,
- un retour vers un accompagnement par les services de droit commun,
- un accompagnement vers des orientations et des accueils plus spécialisés de type SAMSAH, maison d'accueil spécialisée, etc.

Cet accompagnement va au-delà du suivi de secteur que peut assurer l'ASF du Conseil Général en ce qui concerne la prise en charge des familles, ou le CCAS de Chenôve pour la prise en charge des personnes isolées ou couples sans enfants, ou de mesures individuelles liées au logement, comme le FSL.

Service pilote :

Le CCAS de Chenôve est désigné pilote pour le suivi du dispositif et s'assurera, conformément aux principes énoncés dans la convention, de la réalisation de la mission et du respect des procédures de fonctionnement.

Modalités de fonctionnement :

- Nombre de mesures annuelles à exercer : 60
- Entrée dans le dispositif validée par la commission pilotée par le CCAS, associant l'ASF de Chenôve, le secteur de psychiatrie adulte, l'Etat (DDCS),
- Définition et formalisation d'un projet de suivi par bénéficiaire par la commission,
- Évaluation semestrielle des situations par la commission, avec décision de présentation au SIAO lorsqu'une nouvelle orientation au-delà de l'accompagnement social, en cours, dans le logement, assurée par INSER SOCIAL CHENOVE est nécessaire,
- Validation de la sortie du dispositif par la commission,
- Effectif reconnu pour le suivi des situations : 1 adjoint de direction, coordinateur sur les deux actions ACOR Dijon à (67 %) et Inser Social Chenôve (à 33%) ; 2 postes d'intervenants sociaux,
- Fonds Vie Sociale : montant annuel 2013 fixé à 24 000 €, avec un pourcentage du montant des prêts établi à 70% de l'enveloppe.

Financement pour 2013 : (cf budget prévisionnel page suivante)

Ville de Chenôve	59 000 €
Conseil Général	40 132 €
Grand Dijon crédits CUCS	49 430 €
État crédits CUCS	40 330 €
État crédits BOP 177	7 000 €
Reprise sur fonds dédiés	13 518 €
Total	209 410 €

Le financement du Grand Dijon est fléché pour la prise en charge du poste de direction commun aux 2 dispositifs ACOR Dijon et Inser Social Chenôve.

S.D.A.T.
5bis, rue de la Manutention
21000 DIJON

INSER/SOCIAL CHENOVE

PROJET DE BUDGET 2013

60 - ACHATS NON STOCKES			6 620
606120 - eau, électricité, chauffage	1 820		
606211 - combustibles et carburants	1 220		
606231 - fournitures d'atelier	1 890		
606240 - fournitures de bureau et informatiques	1 940		
606250 - fournitures éducatives et de loisirs	170		
606265 - produits d'entretien	150		
606600 - produits pharmaceutiques et fournitures médicale	30		
61 - SERVICES EXTERIEURS			16 820
613200 - Location immobilière	6 000		
614000 - Charges locatives & de copropriété	1 240		
615200 - Entretien & réparations sur biens immobiliers	4 310		
615900 - Entretien & réparations sur biens mobiliers	470		
615600 - Maintenance	4 070		
616000 - Primes d'assurance	690		
618200 - Documentation	40		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS			15 690
621800 - Personnel détaché ou prêté à l'établissement	3 620		
622000 - Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	210		
625000 - Déplacements, missions et réceptions	5 790		
626000 - Affranchissements et téléphone	5 200		
628000 - Prestations extérieures	880		
63/64 - CHARGES DE PERSONNEL			142 430
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION			24 000
656600 - Fonds de Solidarité (Via sociale)	24 000		
658800 - Autres charges diverses de gestion courante			
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			3 850
681120 - Dotations aux amortissements	3 800		
681150 - Dotations aux provisions	250		
TOTAL DES CHARGES			209 410
74 - SUBVENTIONS EN COURS DE NEGOCIATION			195 892
- Subvention de la Ville de Chenove	59 000		
- Subvention du Conseil Général	40 132		
- Subvention du Grand Dijon (CUCS)	49 430		
- Subvention de l'Etat (ACSE)	40 330		
- Subvention de l'Etat (BOP 177)	7 000		
78 - REPRISE SUR FONDS DEDIES			13 518
TOTAL DES PRODUITS			209 410

PERSONNEL:	Sal. Bruts	Ch. Sociales	Total
2,00 eip techniciens socio-éducatif	58 550	39 070	97 620
0,33 eip de responsable de l'action	14 130	9 050	23 180
0,06 eip de dir. adjoint insertion sociale	4 100	2 600	6 700
0,33 eip de temps administratif	9 060	5 870	14 930
	85 840	56 590	142 430
Vie Sociale			
	24 000		
Origine du public			
Les personnes accueillies sont toutes originaires de la ville de Chenove			

Les salaires indiqués représentent la masse salariale chargée (salaires bruts + charges sociales patronales). Le taux de charges sociales patronales s'élève en moyenne à 65% du montant brut des salaires. Le taux de charges sociales salariales s'élève à environ 23%.

INSER/SOCIAL CHENOVE	ancienneté	technicité	diplôme
B.VERMELL	14 ans		DE Educ spé
R.CHEVASSUS	4 ans		DE Educ spé
M. FAQUET	15 ans	15 ans	CATERIUS
V.PALVIRET	12 ans		BTS assist. direction
F.TRUCHOT	22 ans	20 ans	CAFDDES

ANNEXE IV

ACCUEIL DE JOUR — RESTO POP

L'Accueil de Jour-Resto Pop, géré par la SDAT, est un lieu d'accueil pour maintenir le lien social de publics insérés dans le milieu ordinaire, bénéficiant d'un logement mais demeurant très fragiles, isolés et ne disposant que de modestes ressources, dans l'optique d'une re-médiation vers des activités de droit commun, notamment :

- des personnes en rupture avec les institutions ou leur environnement, qui sont sans domicile (gens de passage, jeunes en squats, personnes en rupture d'hébergement, etc.) ;
- les personnes hébergées le soir au Centre d'Accueil d'Urgence rue Sadi Carnot, qui sont à la rue la journée. En ce sens, l'Accueil de Jour participe à la veille sociale afin d'éviter les phénomènes d'errance au centre ville ;
- les personnes étrangères, demandeurs d'asile, primo-arrivants, hébergés ou sans solution d'hébergement.

Public visé :

Il s'agit d'un public d'adultes isolés ou de couples sans enfants.

Service pilote :

Le CCAS de Dijon est désigné pilote pour le suivi du dispositif et s'assurera, conformément aux principes énoncés dans la convention, de la réalisation de la mission et du respect des procédures de fonctionnement.

Prestations fournies :

- **La restauration** pour l'ensemble des personnes dès lors que celles-ci ont des revenus (qu'elles soient chez elles, hébergées au CHRS Sadi Carnot ou en errance) ;
- **Les soins d'hygiène** : équipé d'une douche, l'Accueil de Jour permet aux personnes ne disposant pas de logement de faire leur toilette ; l'Accueil de Jour fournit le nécessaire de toilette ;
- **Le lavage du linge** : l'Accueil de Jour possède un lave-linge et un sèche-linge à disposition des usagers. L'Accueil de Jour fournit un vestiaire pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se changer ;
- **Des entretiens individuels** avec un professionnel afin d'évaluer la situation sociale des usagers, de les conseiller et, le cas échéant, de les orienter vers les organismes sociaux adaptés à la demande ou aux besoins ;

- **Des activités de loisirs** pour renforcer le lien social.

Modalités de fonctionnement :

- S'agissant du public SDF, que ce soit ceux accueillis en hébergement d'urgence proposé par Sadi Carnot ou ceux qui sont sans solution, l'Accueil de Jour intervient la semaine en journée dans une fonction de mise à l'abri,
- S'agissant du public en logement sur Dijon, l'orientation vers le centre de jour doit reposer sur une évaluation formelle de la situation et des objectifs individuels à atteindre, réalisée par le prescripteur et validée par le CCAS de Dijon,
- Pour ce public et en concertation avec le CCAS, la SDAT doit mettre en place un taux d'effort des bénéficiaires au tarif des repas et des activités sociales proposées,
- La mission de re-médiation sociale sur les publics insérés fragiles implique la recherche de partenariats avec des lieux collectifs de restauration, d'activités sociales, pour préparer le retour au droit commun des bénéficiaires,
- Les activités culturelles et sociales ont pour objectif une re-médiation sociale en groupe et peuvent répondre aux besoins exprimés et aux projets individuels des personnes,
- L'équipe se compose de :
 - un technicien socio-éducatif : 1 ETP
 - un moniteur éducateur : 1 ETP
 - un animateur : 1 ETP

Financement pour 2013 : (cf budget prévisionnel page suivante)

La Ville de Dijon apporte au titre du maintien du lien social un financement correspondant à la prise en charge d'un poste de coordinateur pédagogique, d'un animateur restauration/activités, un forfait concernant des prestations extérieures d'activités, une participation aux frais de repas pour les personnes les plus démunies et 10% de l'action au titre des frais de structure soit un montant de :	125 680 €
Le CCAS de la ville de Dijon au titre du fonctionnement de l'accueil de jour	52 325 €
L'Etat (DDCS), au titre de l'accueil de jour des personnes sans abri, apporte une participation à hauteur de :	51 550 €
Les autres financements proviennent des recettes de l'activité et de reprise sur fonds dédiés pour :	38 995 €
Total	268 550 €
La Ville de Dijon met également à disposition de la SDAT les locaux de l'accueil de jour.	

SDAT
5, bis rue de la Manutention
21000 DIJON

ACCUEIL DE JOUR - RESTO POP

PROJET DE BUDGET 2013

60 - ACHATS	11 600	17 940
606120 - eau, électricité, chauffage	180	
606211 - combustibles et carburants	600	
606231 - fournitures d'atelier	1 070	
606240 - fournitures de bureau et informatiques	600	
606250 - fournitures éducatives et de loisirs	680	
606260 - fournitures hôtelières	2 100	
606266 - produits d'entretien	1 000	
606268 - autres fournitures hôtelières	100	
606600 - produits pharmaceutiques et fournitures médicale		
61 - SERVICES EXTERIEURS	14 330	
611200 - animations & séjours à l'extérieur	10 650	
615000 - entretien	2 140	
615600 - maintenance	840	
616000 - assurances	650	
618000 - documentation et colloques	50	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 060	
621000 - personnel extérieur à l'établissement	12 020	
622300 - honoraires du commissaire aux comptes	420	
625000 - déplacements, missions et réceptions	370	
626000 - affranchissements et téléphone	2 530	
626100 - blanchissage et nettoyage à l'extérieur	1 040	
626200 - alimentation à l'extérieur	33 540	
626800 - autres prestations extérieures	140	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	158 280	
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	19 000	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 940	
681000 - dotations aux amortissements	2 840	
681500 - dotations aux provisions	6 100	
TOTAL DES CHARGES	268 550	
70 - PRODUITS DE L'ACTIVITE	13 320	
708000 - produits des activités annexes		
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EN COURS DE NEGOCIATION	229 555	
- Subvention de la Ville de Dijon	125 680	
- Subvention du CCAAS de Dijon	52 325	
- Subvention de l'Etat	51 550	
79 - REPRISE SUR FONDS DEDIES	25 675	
TOTAL DES PRODUITS	268 550	

CENTRE DE JOUR
15 et 15 bis, rue des Corroyeurs
21000 DIJON

PERSONNEL:	Sal. Bruts	Ch. Sociales	Total
1,00 eip technicien socio-éducatif	36 450	23 270	59 720
2,00 eip d'animateur socio-éducatifs	46 190	24 440	70 630
0,20 eip de directeur adjoint	12 040	7 660	19 700
0,20 eip de temps administratif	5 070	3 180	8 250
	99 750	58 530	158 280
Personnel en contrats aidés	12 020		
Frais de siège	19 000		

Les salaires indiqués représentent la masse salariale chargée (salaires bruts + charges sociales patronales). Le taux de charges sociales patronales s'élève en moyenne à 60% du montant brut des salaires. Le taux de charges sociales salariales s'élève à environ 23%.

	ancienneté	technicité
C.DOLOIR	7 ans	
S.CHAUX	7 ans	
M.RAVERAT	22 ans	
F.TRUCHOT	22 ans	20 ans

COMMENTAIRES

A partir de 2011, de nouvelles activités ont été mises en œuvre sur l'accueil de jour, notamment la possibilité de prendre des douches et de faire des lessives. Cela a des incidences sur le fonctionnement en termes de consommation d'eau et de fournitures de produits, mais cela répond à un besoin.

L'accueil de jour est un lieu central de l'animation

ANNEXE V**ANTENNE D'ACCUEIL MEDICAL****Définition de la mission et des publics :**

L'antenne d'accueil médical est un centre de santé à vocation sociale assurant, à la demande des services sociaux, l'évaluation médicale des personnes en difficulté sociale éloignées du soin et sans référent médical de droit commun, et leur accompagnement dans le cadre d'une re-médiation de santé.

Le public adressé à l'antenne d'accueil médical est un public en difficulté d'insertion sociale, liée à des parcours de rupture, d'évitement de soin, de troubles du comportement, nécessitant au moment de leur orientation une évaluation médicale globale, en vue de les amener vers une prise en charge médicale de droit commun ou mettre en place un accompagnement à la santé temporaire avec l'aide du travailleur social référent.

L'antenne assure également l'accueil et les soins des personnes en urgence sociale (SDF).

Service pilote :

Eu égard au public accueilli, il est reconnu à l'antenne d'accueil médical un temps plus important de coordination sociale que celui pris en compte dans le statut des centres de santé; c'est ce temps qui fait l'objet du financement spécifique accordé dans la présente convention.

Pour le suivi de cette coordination spécifique, l'Etat (DDCS) est désigné pilote et s'assurera, conformément aux principes énoncés dans la convention, de la réalisation de la mission et du respect des procédures de fonctionnement.

Modalités de fonctionnement :

Un comité de pilotage, présidé par la DDCS et composé du Conseil Général, de la CPAM, de l'ADEF0, du SPIP, du CCAS de Dijon et du secteur de psychiatrie, assure 2 fois par an l'évaluation du dispositif.

Financement pour 2013 : (cf budget prévisionnel page suivante)

Le temps de coordination et d'accompagnement social est financé en 2011 par :

L'État (DDCS) à hauteur de	28 870 €
Le Conseil Général de Côte d'Or à hauteur de	50 000 €

La ville de Dijon met à disposition de la SDAT les locaux de l'antenne médicale jusqu'à l'installation dans les nouveaux locaux.

Le montant de la participation du Conseil Général est mentionné à titre indicatif, il sera précisé ultérieurement après décision du Conseil. Ce montant indicatif ne vaut pas engagement.

L'équipe se compose de :

- 2 infirmières : 2 ETP
- un directeur adjoint : 0,10 ETP
- un comptable : 0,50 ETP
- une secrétaire : 0,69 ETP
- un agent de service : 0,47 ETP
- un médecin généraliste : 0,66 ETP
- un médecin psychiatre : 0,20 ETP

SDAT
5, bis rue de la Manutention
21000 DIJON

ANTENNE D'ACCUEIL MEDICAL - CENTRE DE SANTE POLYVALENT

PROJET DE BUDGET 2013

60 - ACHATS			8 060
606100 - eau, électricité, chauffage	3 500		
606231 - fournitures, petits matériels et outillages	130		
606240 - fournitures, petits matériels et outillages	1 410		
606250 - fournitures de bureau et informatiques	560		
606250 - fournitures éducatives et de loisirs	1 170		
606250 - fournitures hôtelières	1 300		
606900 - produits pharmaceutiques et fournitures médicales			
61 - SERVICES EXTERIEURS		17 415	
613000 - locations	12 000		
615000 - entretien	1 050		
615900 - maintenance	3 565		
616000 - assurances	380		
618000 - documentation et colloques	420		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		9 870	
621000 - personnel extérieur à l'établissement	1 540		
622300 - honoraires commissaires aux comptes	635		
623000 - déplacements, missions et réceptions	590		
626000 - déplacements et téléphone	5 065		
628000 - blanchissage et nettoyage à l'extérieur	1 790		
628800 - autres prestations extérieures	250		
63 - IMPOTS ET TAXES		600	
635130 - Taxe d'habitation	600		
64 - CHARGES DE PERSONNEL		241 060	
salaires et charges sociales médecins	67 215		
salaires et charges sociales infirmières	100 330		
salaires et charges sociales autres personnels	73 535		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES		7 200	
655000 - quote part des services gérés en commun	7 200		
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		12 770	
681000 - dotations aux amortissements	11 840		
681500 - dotations aux provisions	930		
TOTAL DES CHARGES		296 995	
70 - PRODUITS DE L'ACTIVITE		106 215	
705500 - consultations (estimation)	59 715		
706500 - soins infirmiers (estimation)	40 000		
706500 - forfaits (estimation)	8 500		
74 - SUBVENTIONS EN COURS DE NEGOCIATION		188 780	
741000 - subventions ETAT - DDCS	28 870		
741000 - subventions Conseil Général	50 000		
741000 - subvention ARS	80 500		
741000 - subventions CPAM - Coordination soins infirmiers	7 620		
741000 - subventions CPAM (11,50%) (estimation)	12 380		
741000 - subventions avec SPIP	5 000		
741000 - convention avec CCAS	4 350		
Fonds propres de l'association		0	
TOTAL DES PRODUITS		296 995	

PERSONNEL:	Sal. Bruts	Ch. Sociales	Total
2,00 eip infirmières	60 810	39 520	100 330
0,10 eip de directeur adjoint	6 020	3 830	9 850
0,50 eip de comptable	15 500	10 350	25 850
0,69 eip de secrétaire	14 325	7 225	21 550
0,47 eip d'équipe de service	10 480	5 170	15 650
0,57 eip de médecins généralistes	28 595	17 085	45 680
0,20 eip de médecins psychiatres	14 240	7 730	21 970
	150 170	90 910	241 080

Les salaires indiqués représentent la masse salariale chargée (salaires bruts + charges sociales patronales). Le taux de charges sociales patronales s'élève en moyenne à 61% du montant brut des salaires, en application des textes législatifs en vigueur. Le taux de charges sociales salariales s'élève à environ 23%.

F. TRUCHOT	0,10 eip de directeur adjoint	ancienneté	technicité
A. LE BLEVEC	1,00 eip d'infirmière	22 ans	21 ans
S. PETER	1,00 eip d'infirmière	18 ans	
		2 ans	

Charges

nouvelles

Des dépenses prévisionnelles nouvelles ont été intégrées dans le budget 2013 pour tenir compte de la reconstruction du centre d'accueil. Il s'agit de la location d'un local situé à proximité du centre d'accueil, rue du docteur Lagasse à Dijon. Les dépenses nouvelles se répartissent en 12 000 € de loyer, 3 500 € de fluides et 7 100 € de dotations aux amortissements.

REMARQUES CONCERNANT LES RECETTES

- les interventions à domicile relatives à la convention signée avec le CCAS de Dijon sont en nette progression.

- la facturation des prestations de soins infirmiers et de consultations progresse et les liens avec la CPAM sont plus étroits pour assurer la facturation optimale dans des conditions administratives

- En 2013, l'ARS est sollicité pour participer au financement de ce dispositif.

ANNEXE VI

ESPACE PERMANENT D'INSERTION

Le dispositif EPI constitue une réponse spécialisée et adaptée aux difficultés d'un public très vulnérable ou dans un processus d'exclusion; il se présente comme une interface entre le monde du travail et celui de la formation et de l'emploi.

Public visé :

Les populations accueillies font partie de celles qui sont le plus anciennement et le plus durablement exclues de l'emploi. Cette exclusion est la source de graves ruptures sociales (absence de ressources, pertes de logement, problèmes de santé,...) mais aussi de processus psychiques de désocialisation et de dévalorisation qui peuvent devenir à leur tour des handicaps difficilement surmontables.

L'insertion professionnelle ne se joue alors plus uniquement en travaillant sur les distances à l'emploi. EPI se présente comme un outil d'intervention pour des personnes dont les circuits « normaux » de droit commun de la formation et de l'emploi se révèlent difficiles pour un temps.

L'insertion sociale et professionnelle doit alors activer une dynamique complexe. Elle associe des étapes de nature hétérogène et nécessite des phases différentes et progressives.

Cela nécessite la mise en commun de compétences, de savoir-faire complémentaires et donc d'intervenants de chaque champ auprès des personnes dans des étapes différentes mais complémentaires.

Service pilote :

Le pilotage sera assuré conjointement par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et le Conseil Général qui s'assureront, conformément aux principes énoncés dans la convention, de la réalisation de la mission et du respect des procédures de fonctionnement.

Modalités de fonctionnement :

Le dispositif est construit sur la base de 2 étapes complémentaires.

1) Première étape : L'atelier permanent d'évaluation - diagnostic des capacités et compétences sociales et professionnelles

Le diagnostic et l'évaluation s'effectuent par des entretiens individuels et par la mise en activités concrètes.

La mise en activité : évaluation des savoir-faire et savoir-être

Cette première étape touche à l'identité de la personne et à la confiance. Il s'agit, par une écoute de proximité et la mise en activité de retrouver ou acquérir une confiance en soi et une capacité à établir des échanges positifs dans l'ensemble des échanges sociaux qui jalonnent une vie professionnelle. Il s'agit également d'évaluer des compétences techniques dans une activité de petite production.

La mise en activité vise une évaluation autant socio-professionnelle que technique.

Sur le plan socio-professionnel, il s'agit de travailler sur l'individu et son rapport au travail. On fait appel à la capacité à agir sur les attitudes ; il s'agit également de faire appel aux facultés comportementales pour agir sur les aptitudes, l'objectif étant la sensibilisation afin que les personnes parviennent à :

- Repérer les principales contraintes et exigences de l'activité professionnelle (espace-temps, hiérarchie,...),
- Travailler en équipe,
- Faire émerger des envies quand elles manquent et donner à ces envies l'occasion de s'exprimer au plan professionnel.

Sur le plan technique, il s'agit dans une pédagogie active dont l'objectif est la mise en action d'évaluer :

- La compréhension et le respect des consignes,
- Le respect des procédures de production (les situer dans un processus),
- L'aptitude à mettre en œuvre des règles simples d'organisation de son poste de travail,
- Évaluer les capacités à exposer ses difficultés ou à valoriser ses réussites.

Le travail se situe au niveau des représentations.

2) deuxième étape : Mise en situation professionnelle ; Ébauche de projets professionnels

Mise en situation d'emploi par la mobilisation du SIAE (ACI, EI, ETTI). Les ACI, EI, ETTI disposent de plusieurs types d'activités, d'un accompagnement social et d'un traitement des problématiques sociales individuelles. La mise en situation d'emploi permet aux personnes de développer des compétences sociales et/ou professionnelles, mais également de s'engager dans des projets concrets dont la réalisation les aidera à prendre conscience de leurs possibilités d'action.

Financement pour 2013 des signataires de la convention : (cf budget prévisionnel page suivante)

Financeurs	Montants
Conseil Général	81 600 €
Ville de Dijon	18 700 €
État – CUCS	10 000 €
Grand Dijon CUCS	15 700 €

Un travail sera engagé en 2013 pour réorienter l'action.

S.D.A.T.
5bis, rue de la Manutention
21000 DIJON

ACTION "E.P.I."

PROJET DE BUDGET 2013

60 - ACHATS			2 940
606200 - fournitures d'ateliers	2 570		
606400 - fournitures de bureau	340		
606260 - produits d'entretien	30		
61 - SERVICES EXTERIEURS			13 870
613000 - locations	7 690		
614000 - charges de copropriété	5 760		
615600 - maintenance	300		
616000 - assurances	120		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS			2 000
623000 - publicité	50		
625000 - voyages et déplacements	250		
626000 - frais postaux et de télécommunications	1 000		
628000 - prestations de services extérieurs	700		
64 - CHARGES DE PERSONNEL			108 500
salaires & charges coordinateur et référent			
salaires & charges des animateurs	108 500		
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE			15 000
655000 - quote-part des services gérés en commun	15 000		
68 - DOTATIONS AUX AMORTIS ET PROVISIONS			
681000 - dotations aux amortissements			
TOTAL DES CHARGES			142 310
SUBVENTIONS 2013 EN COURS DE NEGOCIATION			126 000
Conseil Général	81 600		
Ville de Dijon	18 700		
Grand Dijon - CUCCS	15 700		
Etat - CUCCS	10 000		
TOTAL DES PRODUITS			126 000

Espace Permanent d'insertion (E.P.I.)
8 rue de Cracovie
21000 DIJON

16 310

PERSONNEL	Frais de siège	Pas de frais de siège sur l'action actuellement		
		Sal. Bruts	Ch. Sociales	Total
1,00 atp technicien socio-éducatif		34 900	22 350	57 250
1,00 atp de technicien socio-éducatif		31 250	20 000	51 250
		66 150	42 350	108 500

Les salaires indiqués représentent la masse salariale chargée (salaires bruts + charges sociales patronales). Le taux de charges sociales patronales s'élève en moyenne à 64% du montant brut des salaires. Le taux de charges sociales salariales s'élève à environ 23%

ESPACE PERMANENT D'INSERTION (E.P.I.)

	ancienneté	année naissanc	diplôme
P.MENTH	1,00 atp de technicien socio-éducatif	15 ans	1960 CAP ébéniste
P.MARTEAU	1,00 atp de technicien socio-éducatif	30 ans	1958 Educ. Spécialisé